

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1195

11 mai 2012

SOMMAIRE

Alpha Equity S.A.	57328	Fair' Invest International	57328
Arisa Assurances	57359	FerPet S.A.	57351
ATW S.A.	57339	Fidelor S.A.	57338
Capitalue S.A.	57324	Fideuram Bank (Luxembourg) S.A.	57328
CDG Luxembourg S.A.	57324	Fideuram Gestions S.A.	57351
CEPF Chariot S.à r.l.	57325	Fiducial Financial Services	57338
Cominex S.A.	57325	Financial Fleurus Holding S.A.	57357
Corning Ventures S.à r.l.	57326	First Nexus 21 S.A.	57358
CPS Invest	57326	Flusterinvest S.A.	57330
Creola S.A.	57327	FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l.	57359
CTA S.A.	57327	Freo Team Sàrl	57359
CTP Property Lux S.à r.l.	57325	Gaïa S.à r.l.	57360
CVIC Lux Master	57329	GCA Europe S.A.	57360
D8 Park S.à r.l.	57337	Guinot S.A.	57324
Didriche Lux	57330	HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l.	57339
Dreadnought International Limited S.à r.l.	57330	HFB Investissements S.A.	57350
Dynamic Decisions SICAV - SIF	57336	LA Services S.à r.l.	57360
Energie Source Capital S.A.	57326	Lyon Business Park S. à r.l.	57327
EPE European Private Equity S.A.	57331	New Madeira Holding S.A.	57314
Epsilon Technologies S.A.	57338	Scope Investments S.à r.l.	57360
Escorial	57350	SEB SICAV 2	57337
Etraph Management S.à r.l.	57337	SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpol- linger » S.à r.l.	57331
Europa D8 Park S.à r.l.	57351	Unleveraged European ABS S.A.	57351
Europe Air Service S.A.	57329	VIOIL Holding S.A.	57358
Euro Silang S.A.	57331		
Evercare Fund	57329		

New Madeira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.862.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of March.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

1) Mr Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, business manager, born in Funchal (Madeira), on October 11, 1971, residing in 9060-173 Funchal, rue Lômbô Boa Vista 12 (Madeira), and

2) Mr Paulo Romualdo GOUVEIA E SILVA, lawyer, born in Funchal (Madeira), on February 7, 1942, residing in 9060-156 Funchal, rue Padre Laurindo 13A, (Madeira).

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “NEW MADEIRA HOLDING S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Friday of the month of June at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void." The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of one director of category A and one director of category B or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. The first General Meeting will be held in the year 2013.
3. Exceptionally, the first chairman of the board of directors may be appointed by the first general meeting of the shareholders to be held immediately after the incorporation of the Company.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
2) Mr. Paulo Romualdo GOUVEIA E SILVA, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The registered office is established in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
3. Are appointed as directors:
 - a) Mr. Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, business manager, born in Funchal (Madeira), on October 11, 1971, residing in 9060-173 Funchal, rue Lômbo Boa Vista 12 (Madeira), director of category A;
 - b) Mr. Paul TORI, private employee, born in Lima (Peru), on April 3, 1968, residing in B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 170 Chaussée de la Grande Espinette (Belgium), director of category B; and
 - c) Mr. Tom FABER, private employee, born in Munich (Federal Republic of Germany), on November 5, 1979, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, director of category B.
4. The private limited liability company "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 80.574, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, prenamed, as chairman of the board of directors.
6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, directeur commercial, né à Funchal (Madère), le 11 octobre 1971, demeurant à 9060-173 Funchal, rue Lômbo Boa Vista 12 (Madère), et
- 2) Monsieur Paulo Romualdo GOUVEIA E SILVA, avocat, né à Funchal (Madère), le 7 février 1942, demeurant à 9060-156 Funchal, rue Padre Laurindo 13A, (Madère).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «NEW MADEIRA HOLDING S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul.» L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2) Monsieur Paulo Romualdo GOUVEIA E SILVA, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, directeur commercial, né à Funchal (Madère), le 11 octobre 1971, demeurant à 9060173 Funchal, rue Lombo Boa Vista 12 (Madère), administrateur de catégorie A;
 - b) Monsieur Paul TORI, employé privé, né à Lima (Pérou), le 3 avril 1968, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 170 Chaussée de la Grande Espinette (Belgique), administrateur de catégorie B; et
 - c) Monsieur Tom FABER, employé privé, né à Munich (République Fédérale d'Allemagne), le 5 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, administrateur de catégorie B.
4. La société à responsabilité limitée «MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.574, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Frederico DÓRIA MONTEIRO DE GOUVEIA E SILVA, préqualifié, comme président du conseil d'administration.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2012. LAC/2012/13843. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012040376/529.

(120053536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Capitalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.867.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le lundi 2 avril 2012 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Démissions:

* Monsieur Christian Suter a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

* Monsieur Roger Groux a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

- Nomination:

* Monsieur Milos Juricek, demeurant Potocna 9531/40, Bratislava, Slovaquie, a été nommé au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Le mandat susvisé prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018

- Renouvellement des mandats des organes sociaux;

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

- Commissaire aux comptes:

* La société Read S.à.R.L., 3a, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (N°RCS Luxembourg N° B45.083) a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société Mazars S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012042978/29.

(120057645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Guinot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.677.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043108/9.

(120057052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

CDG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 février 2012

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

CDG LUXEMBOURG S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012042983/17.

(120057602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

CEPF Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.422.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} avril 2012

- La démission de Monsieur Gary SUMERS de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 1^{er} avril 2012.

- Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2012:

* Monsieur Dennis Mc DONAGH, né le 10 avril 1956 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 138, Shore Road, USA – NY 11743-1140 Halesite.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012042985/18.

(120058099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.557.

—
En date du 20 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 mars 2012.

En date du 20 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle adresse du gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

J. Pérez Lozano / P. Valasuo

Director / Proxyholder

Référence de publication: 2012043002/19.

(120057498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Cominex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.931.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 27 décembre 2011 statuant sur l'exercice 2010

Monsieur Patrick BOURDAIS démissionnaire est remplacé au poste d'administrateur par Monsieur Philippe SARAZIN demeurant à F-95880 Enghein les Bains 23, Place de Verdun.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler ces mandats pour une durée de six années.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Philippe KARMIN, administrateur-délégué, demeurant à F-69300 Caluire et Cuire, 18, rue Henri Chevalier

- Monsieur Vincent MOREL, administrateur, demeurant à F-84000 Avignon, 12, rue de Provence

- Monsieur Philippe SARAZIN, administrateur, demeurant à F-95880 Enghein les Bains, 23, Place de Verdun

L'Assemblée nomme au poste de commissaire:

Lux-Fiduciaire Consulting Sarl., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.
Référence de publication: 2012042991/21.

(120057867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Corning Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.458.022.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 130.453.

—
EXTRAIT

Madame Cornelia Mettlen et Monsieur Blondeau, gérants de catégorie B de la société Corning Ventures S. à r.l., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.156, résident professionnellement, depuis la date du 7 décembre 2011, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012042995/16.

(120057202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Energie Source Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 166.833.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration réuni en date du 2 avril 2012

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société anonyme "ENERGIE SOURCE CAPITAL S.A.", actuellement sans siège social, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166833, que les personnes suivantes ont été cooptées au sein du conseil d'administration:

- Monsieur Guillaume LÉVÊQUE, directeur financier, né à Toulon (83) (France), le 16 mai 1972, demeurant à F-13009 Marseille, 11, avenue Jacques Bainville (France); et
- Monsieur Jean-Christophe DUMETZ, ingénieur, né à Auchel (62) (France), le 14 mai 1951, demeurant à F-13116 Vernègues, rue de la Transhumance (France),

Les mandats des administrateurs ainsi cooptés viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.
Cette cooptation sera soumise à la ratification par la prochaine assemblée des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043030/17.

(120057321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

CPS Invest, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.584.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 16 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution de la Société en commandite par actions CPS INVEST, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour la Société en commandite par actions CPS INVEST,

société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé

Ferdinand BURG

Le liquidateur

Référence de publication: 2012042996/18.

(120057665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 janvier 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph Winandy et la société COSAFIN SA., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, né le 7 mars 1941 à Lyon (France).

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire HRT avec siège social au 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
- / Signature
Président / Administrateur

Référence de publication: 2012042998/23.

(120057550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

CTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 39.123.

Es wird festgestellt:

- dass der Name sowie die Anschrift von Frau Claudia STEFFEN geändert haben:

Frau Claudia MEYER (geb. STEFFEN), Meierstrasse 1, D-54294 Trier, und

- dass der Rechnungskommissar SOFINTER GESTION S.à r.l. seinen Sitz von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire verlegt hat.

Luxemburg, den 11. April 2012.

Référence de publication: 2012043001/13.

(120057749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Lyon Business Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.909.

En date du 15 mars 2012, le gérant unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2012.

En date du 15 mars 2012, le gérant unique, TMF Corporate Services S.A., a informé la Société que sa nouvelle adresse est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la Société
TMF Corporate Services S.A.
J. Pérez Lozano / P. Valasuo
Director / Proxyholder

Référence de publication: 2012043153/18.

(120057494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Alpha Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043986/9.

(120058502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.380.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012 - numéro 214/12

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012 documenté par acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012, LAC / 2012 / 14704 que l'Assemblée désigne, suite à l'expiration du mandat des actuels administrateurs de la Société, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015, les administrateurs suivants:

- Mme Franca CIRRI FIGNAGNANI, née à Ravenna (Italie) le 4.9.1942, Administratrice de Banca Fideuram, demeurant à I-40121 Bologna, Via Santo Stefano, 103;

- Mr. Claudio COLOMBATTO, né à Fiano (Italie) le 11.7.1956, Dirigeant de Banca Fideuram, demeurant à I-10070 Fiano, Via Torino, 14;

- Mr. Mauro ROSSI, né à Comignago (Italie) le 8.11.1958, Dirigeant de SANPAOLO IMI, demeurant à I-10121 Turin, 156, Piazza San Carlo;

- Mr. Riccardo SIMCIC, né à Alexandrie (Egypt) le 25.03.1946, Retraité, demeurant à L-1213 Bereldange (Luxembourg), 44 rue de la Forêt;

- Me Alex SCHMITT, né à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) le 24.03.1953, Avocat, demeurant à L-1024 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043073/24.

(120057777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fair' Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.491.

*I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon exceptionnelle le 30 août 2011**6^{ème} Résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU, Président du Conseil d'Administration et Monsieur Romain THILLENS, ainsi que celui de Commissaire de HRT Révision pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Cornelia METTLEN, juriste demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU, Madame Cornelia METTLEN et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIR' INVEST INTERNATIONAL

Référence de publication: 2012043065/25.

(120057251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Europe Air Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.302.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2012

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur de catégorie B démissionnaire en date du 30 mars 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043022/15.

(120057762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.057.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie de résolution circulaire:

En date du 30 mars 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission, avec effet au 30 mars 2012, de Monsieur Jean-Louis Kaiser de son poste d'Administrateur (de type A) avec effet au 30 mars 2012;

- de coopter, en tant que nouvel Administrateur de type A, Monsieur Philippe André Natalizzi, demeurant professionnellement au 6, boulevard des Tranchées, CH-1205 Genève, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Kaiser, avec effet au 30 mars 2012, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043038/16.

(120057205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

CVIC Lux Master, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.791.

—
Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Paulina Denis avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

- nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:

* John Brice avec adresse professionnelle au 12700, Withewater Drive, USA-MN 55343-9439 Minnetonka en qualité de gérant de catégorie B

* Peter Vorbrich avec adresse professionnelle au 12700, Withewater Drive, USA-MN 55343-9439 Minnetonka en qualité de gérant de catégorie B

* David Fry avec adresse professionnelle au 12700, Withewater Drive, USA-MN 55343-9439 Minnetonka en qualité de gérant de catégorie B

* Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en qualité de gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012043003/22.

(120057275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Didriche Lux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2012

L'Assemblée Générale décide de modifier l'adresse de la succursale qui se situe désormais: Route de Longwy numéro 4 à RODANGE L-4830.

Pétange, le 10 avril 2012.

Monsieur DIRCICHE Bernard.

Référence de publication: 2012043011/11.

(120058077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Flusterinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.974.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FLUSTERINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 5 mars 2012

Il a été décidé

- Après délibération, le Conseil d'Administration approuve la démission de Mademoiselle Andreea Antonescu en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de 2013.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Mesdames Véronique Wauthier, Delphine Goergen et Cristina Floroiu.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012043079/21.

(120057980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Dreadnought International Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.178.

*Résolutions de l'associé unique de la société en date du 28 mars 2012**Première résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission avec effet immédiat du mandat social de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avoild (France), résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) du poste de gérant avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, Monsieur Karim REZIOUK, né le 5 février 1975 à Hayange (France) résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), au poste de gérant de la Société pour une durée de 2 ans avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012043013/20.

(120057473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Euro Silang S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2012

Messieurs Régis DONATI, Jean-Marc HEITZ et Louis VEGAS-PIERONI sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Alexis DE BERNARDI est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EURO SILANG S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2012043036/17.

(120057923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

EPE European Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.561.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. April 2012

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2012 zu beschliessen hat:

- Herr Wolfgang SEEGER, Rechtsanwalt, mit professioneller Anschrift Kirchstrasse 6, FL - 9494 Schaan, Liechtenstein;
- Herr Luc HANSEN, «licencié en administration des affaires», mit professioneller Anschrift Avenue Charles de Gaulle, 2, L - 1653 Luxembourg.

Luxemburg, den 11. April 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012043032/15.

(120057680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.911.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

IST ERSCHIENEN:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 139.203, hier vertreten durch Herr Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 29. März 2012 in Luxembourg ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienen Partei und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigelegt, um den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinende Partei, wie oben erklärt vertreten, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) (die „Satzung“) wie folgt zu erstellen:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „SIGNA R.E.C.P. Development «Oberpollinger» S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die „Gesellschaft“) insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das „Gesetz“) und der vorliegenden Satzung (nachstehend die „Satzung“).

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine „Tochtergesellschaft“), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechsellern und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art ohne jedoch mit der Gesetzgebung über die Kontrolle oder Ermächtigung der CSSF zu verstoßen.

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit an die Gesellschaften der gleichen Gruppe.

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilkapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.3 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der Alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines Alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln: Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Doku-

menten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedwedem Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über eine Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 und 16.5 getroffen.

16.4 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können die Gesellschafter/der Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

16.5 Die Gesellschafter und Geschäftsführer der Gesellschaft sind berechtigt, im Rahmen des durch Gesetzes zulässigen und unter angemessener Berücksichtigung der jeweiligen Liquiditätslage der Gesellschaft, alle auf Ebene der Gesellschaft aus Rückflüssen jedweder Art (insbesondere aus Dividenden, sonstigen Ausschüttungen, Darlehensrück- oder Zinszahlungen etc.) anfallenden Barmitteln (Buch- und/oder Bargeld), die die Gesellschaft von ihren Tochtergesellschaften oder durch Verkauf/Veräußerung ihrer Tochtergesellschaften erhält, möglichst zeitnah nach Anfall bei der Gesellschaft an ihre Gesellschafter auszuzahlen und auszuschütten, und alle hierzu erforderlichen Rechtshandlungen und/oder Beschlüsse vorzunehmen.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung der Anteile

Die 12.500 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., vorbenannt	12.500 Anteile
TOTAL	12.500 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert EURO (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, Geschäftsführer, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;
- Herr Achim Mattes, Geschäftsführer, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 avril 2012. LAC/2012/15054. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. April 2012.

Référence de publication: 2012040986/282.

(120054183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Dynamic Decisions SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.830.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 16 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution de la Société Anonyme DYNAMIC DECISIONS SICAV - SIF, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, avec siège social à L- 2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour la Société Anonyme DYNAMIC DECISIONS SICAV - SIF,
société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé
Ferdinand BURG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012043015/19.

(120057670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

—
EXTRAIT

Depuis le 1^{er} avril 2012, les adresses professionnelles des administrateurs suivants ont été modifiées comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Signature.

Référence de publication: 2012043288/12.

(120057018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 572.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.967.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2012

- La liquidation de la société D8 Park S.à r.l. est clôturée
- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043016/13.

(120057634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Etraph Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.826.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique

Conformément aux résolutions prises par l'associée unique en date du 29 mars 2012, il a été décidé en outre de nommer la personne suivante dans la société Etraph Management S.à r.l.

- Nomination M. Paul Bleser aux fonctions de gérant, avec effet au 30 mars 2012, demeurant au 14, rue Jean-Pierre Thiry, L-4949 Hautcharage, Grand-Duché du Luxembourg.

Référence de publication: 2012043018/13.

(120057782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fiducial Financial Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 168.071.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des décisions de l'associé unique tenu au siège social en date du 29 mars 2012

Décisions:

L'ouverture par la société par actions simplifiée de droit français FIDUCIAL FINANCIAL SERVICES, établie et ayant son siège social à Courbevoie (F-92400), 41 rue du Capitaine Guynemer, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 339 498 941, d'une succursale au Grand Duché de Luxembourg comme ci-après:

Dénomination de la succursale: FIDUCIAL FINANCIAL SERVICES, succursale de Luxembourg.

Adresse de l'établissement luxembourgeois: 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre- L-1952 Luxembourg,

Activité: toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties

Représentant permanent de la succursale: Monsieur Christian Jean Pierre LATOUCHE, né le 18 juillet 1940 à Bordeaux domicilié 7 allée de Saint Cloud, 54602 VILLERS-LES-NANCY est désigné représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale à compter du 29 mars 2012 avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la succursale sous sa signature individuelle. Son mandat a une durée illimitée.

Représentant de la société Française:

FIDUCIAL SC établie et ayant son siège social à Courbevoie (F-92400), 41 rue du Capitaine Guynemer, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 328 084 074 à été nommée Présidente de la société FIDUCIAL FINANCIAL SERVICES en date du 24 décembre 2003, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2012043076/28.

(120057392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fidelor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 53.774.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FIDELOR S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012043071/17.

(120057604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Epsilon Technologies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.609.

EXTRAIT

Il ressort d'un courrier à l'attention des associés de la société EPSILON GROUP S.A. que

La convention de domiciliation signée entre

Investor's Business Office SA,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78554,

établie à L-1941 Luxembourg, 261 route de Longwy,

et la société

Epsilon Technologies SA,
Inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 117609,
L-1941 Luxembourg, 261 route de Longwy,
a été résiliée avec effet au 10 avril 2012.

Fait à Luxembourg, en original et en deux exemplaires.

Investor'S Business Office SA

M. Christophe Kamdem

Référence de publication: 2012043033/20.

(120057270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.127.

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 4 avril 2012 de la société HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 1^{er} mars 2012:

Madame Rita de Smaele, née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique, en qualité de Gérante A de la Société.

- Démission des Gérants B suivants en date du 5 avril 2012:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant B suivant en date du 5 avril 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernhard Heidrich, né le 30 septembre 1958 à Karlsruhe, Allemagne, avec adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Christian Leclercq, Gérant A

- Mathijs C. M. Cremers, Gérant A

- Bernhard Heidrich, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l.

Christian Leclercq

Gérant A

Référence de publication: 2012043113/29.

(120057412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

ATW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 167.906.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PHD Compagnia Mobiliare Europea S.r.l., société de droit italien ayant son siège social au 23/4 Via dell'Annunciata I-20121 Milan, Italie, inscrite auprès du «Registro delle Imprese di Milano» numéro REA MI-1580396,

ici représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée et signée à Milan, le 13 février 2012.

La prédite procuration, paraphée et signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la personne ci-avant et toutes les personnes qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ATW S.A.» (ci-après «la Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Le capital autorisé est, pendant une période de 5 (cinq) ans prenant fin le 1^{er} mars 2017, de EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} mars 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes par-

ticipant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion ou des administrateurs les représentants. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents aux séances ou par le président, ou en son absence, par le vice-président ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, chaque année le 27 mai à 13.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 17. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

Année sociale - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du Conseil d'Administration est désigné par l'Assemblée Générale Extraordinaire désignant le premier Conseil d'Administration de la Société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit EUR	Montant libéré EUR
PHD Compagnia Mobiliare Europea S.r.l.	310	31.000	31.000
TOTAUX	310	31.000	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant le 31 décembre 2012, savoir en 2013:

1. Monsieur Marco HONEGGER, chef d'entreprises, né le 14 août 1961 à Zürich, Suisse, demeurant au 23/2, Via dell'Annunciata, I-20100 Milan, Italie, nommé comme Administrateur;

2. Madame Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, demeurant au 89 rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, nommée comme Administrateur;

3. Monsieur Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, né le 1^{er} avril 1961 à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, nommé comme Administrateur;

Monsieur Federico FRANZINA, prénommé, est nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant au 31 décembre 2012, savoir en 2013:

H.R.T. Révision S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 51238.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains à L-1212 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand twelve, on the 1st day of March.

Before us M^e Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PHD Compagnia Mobiliare Europea S.r.l., a company duly incorporated and established under the laws of Italy, having its registered office at I-20121 Milan, 23/4 Via dell'Annunciata, registered with the Trade and Companies Register of Milano (Italy), under number REA MI-1580396, here duly represented by Mr. Massimiliano SELIZIATO, private employee,

professionally residing at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given and signed in Milan, on February 13, 2012.

The aforementioned power of attorney, initialled and signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in their above stated capacities, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of "société anonyme" to be established.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. By the above-mentioned person and all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is hereby established a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "ATW S.A." (hereinafter referred to as "the Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a resolution of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and develop these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may also perform any transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, the management and the sale, in whatever form, of any immovable assets located in Luxembourg or abroad.

More generally, the company may take any control and supervision action in order to safeguard its rights and may, to the extent and under terms permitted by law, perform any financial, movable, immovable, commercial and industrial transaction which are directly or indirectly connected with its objects and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 31.000.- (thirty-one thousand Euro) consisting of 310 (three hundred and ten) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

For a period of 5 (five) years ending March 1, 2017, the authorized capital is fixed at EUR 2,000,000.- (two million Euro) consisting of 20,000 (twenty thousand) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on March 1, 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as specified below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, provided however that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company

Board of Directors - Supervision of the Company

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting or their representative. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the meeting or by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors.

Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

Art. 11. In accordance with Article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, agents, managers or others attorneys, shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

Art. 12. The Company is validly bound towards third parties by the joint signatures of two Directors or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the board of directors or, if the case may be, by the sole director.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 27th of May at 01.00 p.m. of each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication

used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Art. 16. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 17. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder.

Financial year - Profits

Art. 18. The financial year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Amendment of the articles of incorporation

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

General disposition

Art. 22. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2012.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

The first directors and the first statutory auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

In derogation of article 7 of the articles of association, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 310 (three hundred and ten) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed EUR	Amount paid-up EUR
PHD Compagnia Mobiliare Europea S.r.l.	310	31.000	31.000
TOTAL	310	31.000	31.000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed by a bank certificate.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.100.-.

Extraordinary general meeting

And now, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following persons are elected as directors; their mandate shall expire at the general meeting to be taken in in the year 2013 which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year ending December 31st, 2012:

1. Mr. Marco HONEGGER, companies director, born on August 14, 1961 in Zürich, Switzerland, residing at 23/2, Via dell'Annunciata, I-20100 Milan, Italy, appointed as Director;

2. Mrs. Vania BARAVINI, companies director, born on May 21, 1964 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, residing at 89 rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, appointed as Director;

3. Mr. Federico FRANZINA, companies director, born on April 1, 1961 in Padova, Italy, residing professionally at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, appointed as Director;

Mr. Federico FRANZINA, above-mentioned is appointed as the chairman of the board of directors.

Second Resolution

The following company is appointed as statutory auditor, its mandate shall expire at the general meeting to be taken in the year 2013 which will be called to deliberate on the financial statements of the first business ending on December 31, 2012:

The company H.R.T. Révision S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B 51238.

Third Resolution

The company's registered office is located in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 6 mars 2012. Relation: RED/2012/312. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 8 mars 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012040631/562.

(120054019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Escurial, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 168.054.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des décisions de l'associé unique tenu au siège social en date du 29 mars 2012

Décisions:

L'ouverture par la société par actions simplifiée de droit français ESCURIAL, établie et ayant son siège social à Courbevoie (F-92400), 41 rue du Capitaine Guynemer, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 092 609, d'une succursale au Grand Duché de Luxembourg comme ci-après:

Dénomination de la succursale: ESCURIAL, succursale de Luxembourg.

Adresse de l'établissement luxembourgeois: 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre - L-1952 Luxembourg,

Activité: toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, ainsi que la réalisation de prestations de services administratifs pour ces différentes participations. La succursale pourra également procéder à toutes opérations d'acquisition, vente, échanges, location, garanties immobilières pour son propre compte, assurer la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers acquis pas ses propres soins et pour son propre compte.

Représentant permanent de la succursale: Monsieur Christian Jean Pierre LATOUCHE, né le 18 juillet 1940 à Bordeaux domicilié 7 allée de Saint Cloud, 54602 VILLERS-LES-NANCY est désigné représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale à compter du 29 mars 2012 avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la succursale sous sa signature individuelle. Son mandat a une durée illimitée.

Représentant de la société Française:

Monsieur Jean-Pierre JARJAILLE, né le 9 octobre 1942 à Parmilieu domicilié Chemin Du Bas Poirier, 38390 LENTILLY a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2001 pour une durée indéterminée Président avec tous pouvoirs d'engager la société vis-à-vis des tiers et pouvoir de représenter la société en justice.

Référence de publication: 2012043035/30.

(120056740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 21 février 2012

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 juin 2011, déposé le 5 juillet 2011 sous la référence L110104624 et publié le 27 août 2011 au Mémorial C n° 1981 sous la référence 2011092731/18)

- La cooptation de Mr Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme Antonella GRAZIANO démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2012.

Certifié sincère et conforme

HFB Investissements S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012043115/19.

(120057541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Europa D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.320.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 avril 2012*

- La liquidation de la société Europa D8 Park S.à r.l. est clôturée
- Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012043037/13.

(120057633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

FerPet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 144.196.

Es wird festgestellt:

- dass der Name sowie die Anschrift von Frau Claudia STEFFEN geändert haben:

Frau Claudia MEYER (geb. STEFFEN), Meierstrasse 1, D-54294 Trier, und

- dass der Rechnungskommissar SOFINTER GESTION S.à r.l. seinen Sitz von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire verlegt hat.

Luxemburg, den 11. April 2012.

Référence de publication: 2012043056/13.

(120057750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Fideuram Gestions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 71.883.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011 - numéro 250/11

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012 documenté par acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012, LAC / 2012 / 14703 que la mission de Réviseur d'entreprises Ernst & Young SA prenant fin à la date de ce jour, l'Assemblée Générale nomme comme nouveau réviseur d'entreprises KPMG Luxembourg S.à.r.l, ayant son siège social 9 Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, pour un (1) an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en mars 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043075/16.

(120057778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Unleveraged European ABS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 15 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1493 of 19 July 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.030. The articles of incorporation were last amended following a deed of the undersigned notary, dated 26 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2605 of 24 October 2008.

The meeting is declared open by Me Hermann Beythan, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed Me Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To fully restate article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the board of directors of the Company.

2 To fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company.

3 To amend article 9 first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of meetings of the board of directors of the Company.

4 To amend article 10 first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

5 To set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20th) day of August at 4:00 p.m. and to amend article 15, first paragraph of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders.

6 To change the fiscal year of the Company and to amend article 18 first paragraph of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting and that they waive the convening notice.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to fully restate article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the Board of Directors which shall from now on read as follows:

“ Art. 7.

7.1. Board of Directors.

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders confirm the election at their next general meeting.

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Directors may receive a remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

7.2. Indemnification of Directors.

Subject to the provisions of and to the extent permitted by the Articles, every director or other officer (excluding an auditor) of the Company, their successors, heirs and executors, shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in the actual or purported execution or discharge of his duties or the exercise or purported exercise of his powers or otherwise in relation to or in connection with his duties, powers or office, but:

(a) this indemnity shall not apply to any liability to the extent that it is recovered from any other person;

(b) the indemnity is subject to such officer taking all reasonable steps to effect such recovery, so that the indemnity shall not apply to the extent that an alternative right of recovery is capable of being enforced;

(c) the indemnity shall not apply to matters as to which the person concerned shall be finally adjudged to be liable for gross negligence or misconduct; and

(d) this clause shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified may be entitled.”

Second resolution

The general meeting resolved to fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

Subject to the provisions of these Articles, the board may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that no meeting of the board or committee meetings shall be held in the United Kingdom, the United States of America or Germany and not less than 3 (three) board meetings are held annually in Luxembourg. No decision of the board can be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany shall be void.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The quorum for board meetings shall be at least half of the directors present or represented and shall not include a majority of directors who are residents of the United Kingdom, the United States of America or Germany for tax purposes.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Without prejudice to the second and seventh sentence of this Article 8, a person entitled to be present at a meeting of the board or of a committee of the board shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously, provided that he is not actually present in the United Kingdom, the United States of America or Germany at that time. A director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no director is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is.

A resolution in writing executed by all the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the board or (as the case may be) a committee of the board duly convened and held. For this purpose:

(a) a resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office;

(b) a resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more directors, or a combination of both; and

(c) a resolution must be executed by a majority of the directors outside the United Kingdom, the United States of America and Germany.”

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 9, first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of the meetings of the board of directors of the Company.

Article 9, first paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director or the company secretary. The proxies will remain attached thereto.”

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 10, first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

Article 10, first paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.”

Fifth resolution

The general meeting resolved to set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20th) day of August at 4:00 p.m.

The general meeting resolved to amend article 15, first paragraph, of the articles of incorporation to reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders, which article 15, paragraph 1, will from now on read as follows:

“ **Art. 15. Annual General Meeting.** The Annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the twentieth (20th) day of August at 4:00 p.m.”

Sixth resolution

The general meeting resolved to change the fiscal year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of April every year and end on the thirtyfirst (31st) day of March of the following year.

The fiscal year that started on the first (1st) day of September 2011 will end on the thirty-first (31st) day of March 2012.

The general meeting resolved to amend article 18, first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 18. Fiscal Year.** The Company’s accounting year begins on the first (1st) day of April and ends on the thirty-first (31st) day of March of each year.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Unleveraged European ABS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte du notaire soussigné, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1493 en date du 19 juillet 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.030. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2605 en date du 24 octobre 2008.

L’assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Hermann Beythan, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Claire Prospert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Refonte complète de l'article 7 des statuts de Société relatif au conseil d'administration.

2 Refonte complète de l'article 8 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration.

3 Modification de l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

4 Modification de l'article 10, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux pouvoirs du conseil d'administration.

5 Fixation de la date de l'assemblée générale des actionnaires au vingtième (20^{ème}) jour du mois d'août à 16:00 heures et modification de l'article 15, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires.

6 Changement de l'année sociale de la Société et modification de l'article 18, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 7 des statuts de la société relatif au conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 7.

7.1. Conseil d'administration.

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires confirmeront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Sous réserve de approbation par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs pourront percevoir une rémunération dans le cadre de l'activité de gestion de la Société et pourront, de surcroît, obtenir le remboursement de tous les frais engagés par les administrateurs.

7.2. Indemnisation des administrateurs.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et dans la limite permise par ces derniers, chaque administrateur ou autre personne responsable (à l'exception du réviseur) de la Société, leurs successeurs, héritiers, et exécuteurs testamentaires, sera indemnisée par prélèvement sur les actifs de la Société pour toute responsabilité encourue par ce dernier dans l'exécution réelle ou supposée, ou la décharge de ses fonctions, l'exercice ou le supposé exercice de ses pouvoirs ou sinon en relation ou en connexion avec ses devoirs, pouvoirs ou sa fonction, cependant:

(a) cette indemnité ne s'appliquera pas à une dette dans la mesure où cette dernière est recouverte auprès de toute autre personne;

(b) l'indemnité n'est due que si la personne responsable a pris toutes les mesures raisonnables pour obtenir un tel recouvrement, de sorte que l'indemnité ne pourra s'appliquer tant qu'un droit de recouvrement alternatif peut être mis en œuvre;

(c) l'indemnité ne trouvera pas application dans les situations pour lesquelles l'intéressé sera définitivement tenu responsable de négligence grave ou de mauvaise conduite; et

(d) cette clause n'exclura pas tous les autres droits à indemnisation dont les personnes pourraient être bénéficiaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 8 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le conseil d'administration peut déterminer les procédures le concernant qu'il juge appropriées pourvu qu'aucune réunion du conseil d'administration ou d'un comité ne se tienne au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Allemagne et qu'il n'y ait pas au cours d'une même année moins de trois (3) réunions du conseil d'administration se tenant au Luxembourg. Aucune décision du conseil d'administration ne peut être prise au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Allemagne et toute réunion présumée être tenue ou toute décision présumée être prise au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Allemagne sera frappée de nullité.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrits de toute réunion du conseil d'administration seront donnés par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le quorum des réunions du conseil d'administration est fixé à la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés et n'inclura pas une majorité d'administrateurs résidents fiscaux du Royaume-Uni, des États-Unis ou d'Allemagne.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Sans préjudice des dispositions de la seconde et de la septième phrase du présent Article 8, une personne dont la présence est admise à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration est réputée être présente à toutes fins si elle est capable (directement ou par voie électronique) de parler et d'être entendue de façon simultanée par toutes personnes présentes ou réputées être présentes, à la condition qu'elle ne soit en réalité pas physiquement à ce moment là présente au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Allemagne. Un administrateur ainsi réputé présent est autorisé à voter et par conséquent est pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu à l'endroit spécifié dans la convocation ou (si aucun administrateur n'est présent à un tel lieu) là où le groupe le plus important de participants est réuni, ou, s'il n'existe pas de groupe, là où le président de la réunion se trouve.

Une résolution écrite signée par l'ensemble des administrateurs est valable et exécutoire de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration ou (le cas échéant) d'un comité du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. A cette fin:

- (a) une résolution peut être émise sous forme papier ou sous forme électronique envoyée au siège social;
- (b) une résolution peut se composer de plusieurs documents sous forme papier ou sous forme électronique, chaque document étant signé par un ou plusieurs administrateurs, ou une combinaison des deux; et
- (c) une résolution doit être signée par la majorité des administrateurs en dehors du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Allemagne.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux procès verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

L'article 9, premier alinéa sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par le secrétaire de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10, premier alinéa des statuts de la société relatifs aux pouvoirs du conseil d'administration.

L'article 10, premier alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la date de l'assemblée générale des actionnaires le vingtième (20^{ème}) jour du mois d'août à 16:00 heures.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 15, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires, lequel article 15, premier alinéa, sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le vingtième (20^{ème}) jour du mois d'août de chaque année à 16:00 heures.»

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'avril de chaque année et se termine le trente et unième (31^{ème}) jour du mois de mars de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencé le premier (1^{er}) jour du mois de septembre 2011 se terminera le trente et unième (31^{ème}) jour du mois de mars 2012.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 18, premier alinéa des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'avril et finit le trente et unième (31^{ème}) jour du mois de mars de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN, C. PROSPERT, A. CLOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13694. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Référence de publication: 2012041015/327.

(120054044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Financial Fleurus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 42.729.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A. vom 11.06.2010 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Emile Wirtz, 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, und Herrn Alexeye Buyanov werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

2. Das Mandat des Bevollmächtigten für die tägliche Geschäftsführung Herrn Emile Wirtz, wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

3. Das Mandat des Rechnungsprüfers SCP MONNOT & GUIBOURT, eingetragen im Handelsregister RCS Nanterre D384886156, Frankreich wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 verlängert.

Den 11.06.2010.

FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012043077/17.

(120057583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

VIOIL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.225.

Veillez prendre note que suite aux résolutions du Conseil d'Administration de la Société les décisions suivantes ont été prises.

Election de l'Administrateur de class A suivant comme Président du Conseil d'Administration, à compter du 24 juin 2011 jusqu'à la date d'expiration du mandat comme Administrateur de la Société:

- Monsieur Victor Ponomarchuk, né le 1^{er} August 1957 à Aniva, Russie, et ayant pour adresse 53/25/44, rue Plyushchikha, RUS - 131001, Khamovniki District, Moscou, Russie.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Victor Ponomarchuk, Administrateur de classe A et Président du Conseil d'Administration; pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de classe B.

- Monsieur Roman Bairak, Administrateur de classe A; pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de classe B.

- Monsieur Dmitriy Serykh, Administrateur de classe A; pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de classe B.

- Madame Alla Vlasyuk, Administrateur de classe A; pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de classe B.

- Monsieur Yurii Zastavny, Administrateur de classe A; pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de classe B.

- Monsieur Robert van 't Hoeft, Administrateur de classe B; pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoeft

Administrateur B

Référence de publication: 2012043376/29.

(120057781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

First Nexus 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social a Luxembourg, le 5 avril 2012

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur MARIAN Daniele administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
FIRST NEXUS 21 S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012043078/20.

(120057601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012043993/9.

(120058490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2012

Première résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17.11.1972 à Bourges, résidant professionnellement à 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au Mars 01 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société

Référence de publication: 2012043083/16.

(120057831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Freo Team Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 149.026.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 8 mars 2012 que:

Liberty Real Estate, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue Dupin, 75006 Paris, immatriculée sous le numéro 521 504 225 RCS Paris, a transféré sept cent quatre-vingt sept (787) parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société, représentant 6,296% des parts sociales de la Société,

à FREO GROUP HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.027.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

First Investors Verwaltungs GmbH	9194 parts sociales A
Nata Vermögensverwaltung GmbH	1574 parts sociales B
Sebastian Klatt	945 parts sociales B
FREO GROUP HOLDING SARL	787 parts sociales B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Freo Team S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012043084/24.

(120057459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

LA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 146.465.

—
RECTIFICATIF L120056462

- L'adresse de Monsieur Per NILSON, à renseigner est l'adresse privé à savoir; 11, Ronneholmsgatan, S - 26040 Viken, Sweden et non l'adresse professionnelle à Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch.

- L'adresse de Monsieur Hans BERGER, à renseigner est l'adresse privé à savoir; 5, A Romesch, L - 7364 Bofferdange, Luxembourg, et non l'adresse professionnelle à Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043154/14.

(120058000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 72.242.

Il est constaté par la présente que l'adresse de l'associée-gérante de la société, Madame Brigitte KRUTTEN, à changé de L-8077 Bertrange, 200, Rue de Luxembourg, à

L-2737 Luxembourg, 4, rue Wurth-Paquet.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043097/11.

(120057755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.788.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes MAZARS, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012043101/13.

(120058109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.592.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Scope Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012044475/14.

(120058358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.
